

**Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique**

Soixante-quatrième session

Bonn, 8-18 juin 2026

Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives à l'adaptation**Programme de travail de Nairobi sur les incidences
des changements climatiques et la vulnérabilité
et l'adaptation à ces changements****Progrès accomplis dans l'exécution des activités prévues
par le programme de travail de Nairobi sur les incidences
des changements climatiques et la vulnérabilité
et l'adaptation à ces changements****Rapport du Secrétariat***Résumé*

Le présent rapport résume les progrès accomplis dans l'exécution des activités prévues par le programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements (programme de travail de Nairobi) entre avril 2025 et mars 2026. Il y est souligné que le programme de travail de Nairobi continue à faire office de pôle de connaissances à orientation pratique de la Convention en matière d'adaptation et de résilience grâce à la cocréation, à l'édition et à la diffusion, avec la participation de détenteurs de connaissances variés, de connaissances et de savoir-faire actuels, compréhensibles, exploitables et adaptés aux besoins en constante évolution des Parties, en particulier des pays en développement Parties. On y trouve une description des résultats et des retombées des activités dans les principaux axes de travail du programme, à savoir la production de connaissances pratiques et la recherche de stratégies susceptibles d'orienter les efforts déployés pour améliorer l'accès au financement et la mobilisation des fonds au service de l'adaptation, la mise en œuvre l'initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation, avec une attention particulière pour la sous-région amazonienne, et le renforcement de la mobilisation des universités grâce au Programme de partenariat entre les entités des Nations Unies spécialisées dans les changements climatiques et les universités. Y sont également présentés les enseignements tirés de l'expérience et les possibilités stratégiques à exploiter pour soutenir les pays et les communautés dans le cadre du programme de travail de Nairobi en mettant à leur disposition des connaissances et des savoir-faire. Compte tenu des enseignements retenus, les travaux menés dans le cadre du programme de travail de Nairobi continueront de viser à développer la diffusion des connaissances pratiques, à approfondir la collaboration avec des détenteurs de connaissances variés et à favoriser la cocréation, l'édition et la diffusion, en temps voulu, de connaissances et de savoir-faire compréhensibles et exploitables permettant d'intensifier les mesures d'adaptation et de renforcer la résilience face aux effets des changements climatiques dans l'ensemble des systèmes et des communautés, notamment dans le contexte de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation. Le plan de travail



indicatif du programme de travail de Nairobi pour 2026-2027, qui figure en annexe, tient compte de ces priorités, de sorte que le programme continue de répondre aux besoins des Parties à mesure que ceux-ci évoluent.

Abréviations et acronymes

COP	Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
PMA	pays les moins avancés
PNA	plan national d'adaptation
programme de travail de Nairobi	programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

I. Résumé

1. On trouvera dans le présent rapport un résumé des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités entre avril 2025 et mars 2026 ainsi qu'une ébauche d'orientations stratégiques pour les travaux qui seront menés en 2026-2027 au titre du programme de travail de Nairobi.

2. Au cours de la période considérée, le programme de travail de Nairobi a continué à jouer son rôle de pôle de connaissances à orientation pratique de la Convention-cadre sur les changements climatiques en matière d'adaptation et de résilience en aidant les Parties, en particulier les pays en développement Parties, à faire face aux effets actuels et futurs des changements climatiques. Grâce à son réseau de près de 500 organisations partenaires, il a réuni des détenteurs de connaissances variés et aidé les pays et les communautés à mieux comprendre les risques climatiques, à faire face aux incertitudes liées au climat et à renforcer leur résilience, notamment dans le contexte de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation (PNA).

3. Des connaissances exploitables et des savoir-faire pratiques ont été produits et diffusés, notamment dans les domaines du financement de l'adaptation, du suivi, de l'évaluation et de l'apprentissage en matière d'adaptation, et des mesures d'adaptation au niveau sous-régional, par l'intermédiaire de l'initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation. Ce travail a été accompli avec la participation de divers détenteurs de connaissances, notamment dans le cadre du Programme de partenariat entre les entités des Nations Unies spécialisées dans les changements climatiques et les universités.

4. Les activités menées dans le cadre du programme de travail de Nairobi se sont davantage axées sur l'amélioration de la pertinence et de la diffusion des connaissances et des savoir-faire. La mise en œuvre de stratégies tournées vers l'avenir et la collaboration avec divers détenteurs de connaissances ont contribué à améliorer la cocréation, l'application et la mise à profit des connaissances, ainsi qu'à intensifier les mesures d'adaptation et à renforcer la résilience face aux effets des changements climatiques dans l'ensemble des systèmes et des communautés.

5. Les grands domaines de travail et les principaux résultats sont les suivants :

a) Produire des connaissances pratiques et définir des stratégies susceptibles d'orienter les efforts déployés pour améliorer l'accès au financement et la mobilisation des fonds au service de l'adaptation : la collaboration avec des détenteurs de connaissances issus d'horizons divers a permis de dégager des solutions concrètes pour améliorer l'accès au financement et la mobilisation de fonds pour l'adaptation, telles que la promotion des mesures d'adaptation locales, l'établissement d'une architecture de données ouvertes au service de la résilience qui facilite les investissements, la mise en place d'une plateforme collaborative de développement de filières visant à mettre en relation des projets et des sources de financement, et le regroupement des projets de petite envergure comme moyen de mobiliser des financements à grande échelle ;

b) Diffuser les connaissances et les savoir-faire dans les sous-régions par l'intermédiaire de l'initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation : le secrétariat s'efforce d'affiner la méthodologie de l'initiative pour améliorer le recensement et la hiérarchisation des déficits de connaissances en matière d'adaptation, notamment en complétant les évaluations des vulnérabilités actuelles par des analyses des risques climatiques à plus long terme¹. La sous-région amazonienne est considérée comme prioritaire en raison de sa grande sensibilité écologique et sociale, du caractère transfrontière des risques climatiques et du rôle central joué par les peuples autochtones et les communautés locales dans la protection de la résilience des écosystèmes. Les travaux en cours consistent en la rédaction d'un document de cadrage sur les déficits de connaissances et de savoir-faire en matière d'adaptation dans la sous-région sur la base de rapports nationaux, d'évaluations scientifiques et sous-régionales des besoins d'adaptation, et des savoirs autochtones et locaux (notamment par l'intermédiaire de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones). Lors d'un atelier consacré à la définition des priorités prévu en 2026, divers

¹ Voir <https://unfccc.int/NWP/Laki>.

détenteurs de connaissances s'efforceront de déterminer plus précisément les déficits de connaissances et de savoir-faire concernant l'adaptation dans la sous-région, de les classer par ordre de priorité et de trouver des moyens concrets d'y remédier² ;

c) Renforcer la collaboration avec les universités dans le cadre du Programme de partenariat entre les entités des Nations Unies spécialisées dans les changements climatiques et les universités : le secrétariat a continué de développer cette collaboration en nouant des partenariats avec de nouvelles universités, notamment dans les pays en développement, et en sélectionnant des questions de recherche qui sont en phase avec les mandats découlant de la Convention et avec les besoins des pays s'agissant des connaissances nécessaires à l'intensification des mesures d'adaptation, ce qui a permis de rapprocher les travaux universitaires et les priorités en matière d'adaptation ;

d) Éditer des connaissances fondées sur des données probantes concernant le suivi, l'évaluation et l'apprentissage en matière d'adaptation : le secrétariat a résumé des données probantes et des études de cas dans un rapport de synthèse informel pour faciliter la réflexion sur le suivi, l'évaluation et l'apprentissage en matière d'adaptation et contribuer à une compréhension commune des pratiques actuelles et des nouveaux éléments à prendre en compte ;

e) Faciliter l'échange de connaissances et l'apprentissage entre les communautés de pratique : la mise à disposition de plateformes d'échange de connaissances et d'apprentissage réunissant divers détenteurs de connaissances s'est poursuivie au titre du programme de travail de Nairobi. Le dix-huitième forum des coordonnateurs du programme de travail de Nairobi et les dialogues régionaux connexes ont été l'occasion de souligner qu'il était important d'améliorer le processus de cocréation en renforçant la collaboration entre les différents détenteurs de connaissances, et d'utiliser les connaissances et les savoir-faire pratiques pour intensifier les mesures d'adaptation.

6. Pour la suite, le secrétariat fera progresser la mise en œuvre du plan de travail indicatif du programme de travail de Nairobi pour 2026-2027 (voir l'annexe) en améliorant les méthodes et les procédés de mobilisation des parties prenantes, notamment en exécutant des stratégies tournées vers l'avenir pour mettre des connaissances ciblées à la disposition des Parties et des organes constitués au titre de la Convention en réponse à l'évolution des besoins liés à la gestion des effets actuels et futurs des changements climatiques, y compris les besoins de connaissances découlant de la mise en œuvre du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale.

II. Introduction

A. Mandat

7. À sa quarante-huitième session, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a prié le secrétariat d'élaborer un rapport annuel succinct assorti d'un résumé analytique sur les progrès accomplis dans l'exécution des activités inscrites au programme de travail de Nairobi, rapport qu'il examinerait à sa première session ordinaire de chaque année³.

8. À ses cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions, le SBSTA a également prié le secrétariat de répertorier les enseignements tirés de la mise en œuvre des plans de travail relatifs au programme de travail de Nairobi et d'appliquer ces enseignements aux activités menées au titre du programme de travail⁴.

² Voir <https://www.unfccc.int/nwp/laki/amazon>.

³ FCCC/SBSTA/2018/4, par. 27.

⁴ FCCC/SBSTA/2021/3, par. 12 a).

B. Portée

9. Le présent rapport rend compte des progrès réalisés, des résultats obtenus et des enseignements tirés de l'expérience dans le cadre de l'exécution des activités du programme de travail de Nairobi entre avril 2025 et mars 2026. Des propositions d'étapes à envisager pour la suite de la mise en œuvre du programme de travail sont formulées en guise de conclusion.

10. Le plan de travail indicatif du programme de travail de Nairobi pour 2026-2027, qui figure en annexe, tient compte des progrès réalisés et des enseignements tirés de la mise en œuvre des plans de travail précédents. On y trouve des pistes à explorer pour élaborer de nouvelles stratégies tournées vers l'avenir permettant de répondre aux besoins de connaissances à mesure que ceux-ci évoluent et de faire en sorte que les pays et les communautés soient mieux armés pour s'attaquer plus efficacement aux risques climatiques.

III. Portée des travaux et modalités de mise en place de systèmes de connaissances résilients aux changements climatiques

11. Le programme de travail de Nairobi continue à faire office de pôle de connaissances à orientation pratique de la Convention en matière d'adaptation et de résilience en diffusant, en temps voulu et avec la participation de détenteurs de connaissances variés, des connaissances et des savoir-faire compréhensibles, exploitables et adaptés aux besoins en évolution constante des Parties, en particulier des pays en développement Parties, pour intensifier les mesures d'adaptation et renforcer la résilience face aux effets des changements climatiques dans l'ensemble des systèmes et des communautés.

12. Le programme de travail de Nairobi stimule la collaboration à l'échelle des communautés, des pays et des régions grâce à un réseau de près de 500 organisations partenaires⁵ regroupant scientifiques, praticiens et détenteurs de savoirs autochtones et locaux qui travaillent à la cocréation, à l'édition et à la diffusion de connaissances et de savoir-faire pratiques fiables, actuels, compréhensibles et exploitables.

13. Les activités menées au titre du programme de travail de Nairobi englobent l'éventail complet d'approches de l'adaptation, y compris les mesures urgentes, progressives, transformatrices et impulsées par les pays prises en égard aux différentes situations nationales⁶.

14. La cocréation, l'édition et la diffusion de connaissances et de savoir-faire ainsi que la mobilisation de détenteurs de connaissances variés dans le cadre du programme de travail de Nairobi aident les pays et les communautés à traduire les connaissances en actions concrètes, ce qui contribue à renforcer la capacité d'adaptation, à réduire la vulnérabilité et à améliorer la résilience aux niveaux local, national, sous-régional, régional et mondial (voir fig. 1).

⁵ On trouvera une vue d'ensemble des partenaires du programme de travail de Nairobi à l'adresse <https://bit.ly/46Sgwdy>.

⁶ Conformément au document [FCCC/SBSTA/2025/4](#), par. 69.

Figure 1
Fonctions du programme de travail de Nairobi



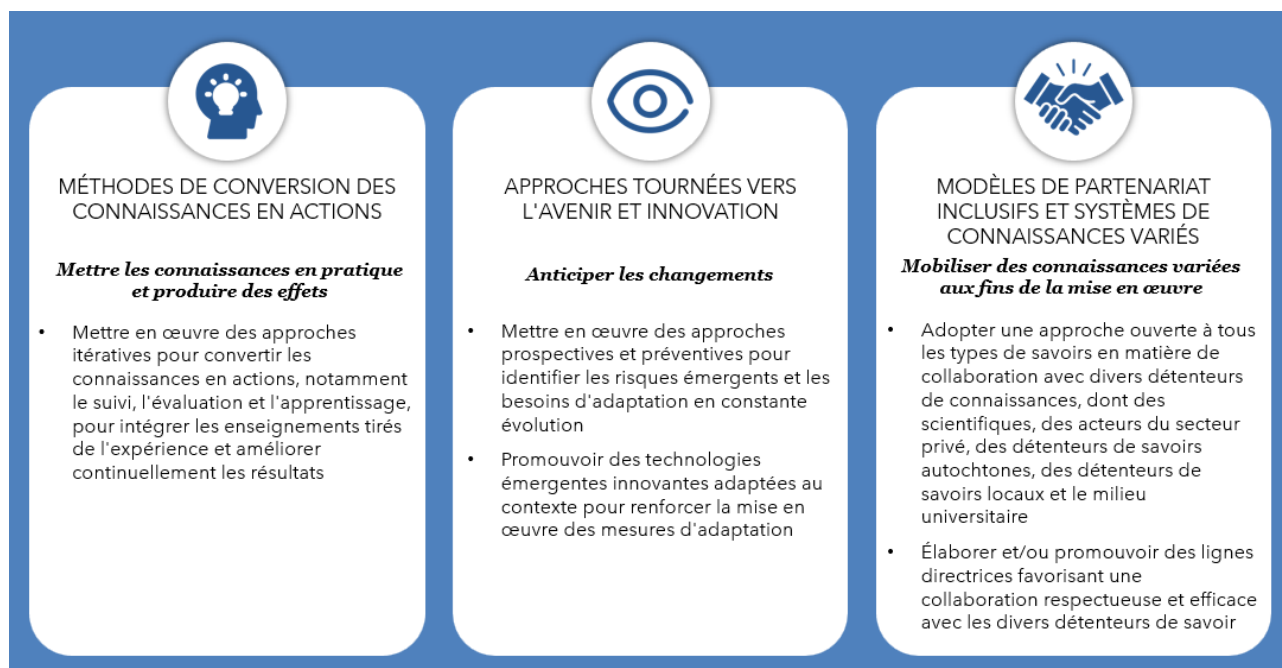
15. Dans ce contexte, le programme de travail de Nairobi aide les pays et les communautés à mieux comprendre les risques climatiques cumulés et à faire face aux incertitudes liées au climat afin de renforcer leur résilience à long terme. Il fournit, en temps voulu, des connaissances et des savoir-faire compréhensibles et exploitables permettant d'intensifier les mesures d'adaptation, notamment dans le cadre du soutien apporté aux pays, en particulier aux pays les moins avancés (PMA), aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre des PNA.

16. À sa septième session, la CMA a déclaré savoir que les travaux menés au titre du programme de travail de Nairobi contribuaient aux efforts déployés pour répondre aux besoins de connaissances recensés par les Parties dans le contexte de la mise en œuvre du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale⁷.

17. Les travaux menés dans le cadre du NWP, en partenariat avec les organisations concernées, ont consisté à mettre à l'essai et à appliquer des modalités visant à renforcer la résilience face aux effets des changements climatiques dans l'ensemble des systèmes et des communautés en diffusant, en temps voulu, des connaissances et des savoir-faire compréhensibles et exploitables qui soient adaptés aux besoins en constante évolution des Parties, en particulier des pays en développement Parties, et des communautés, l'objectif étant de faciliter l'intensification des mesures d'adaptation grâce à la production, à l'édition et à l'application de données probantes et d'acquis d'expérience (voir fig. 2).

⁷ Décision 12/CMA.7, par. 20.

Figure 2
Modalités du programme de travail de Nairobi



18. Sur la base des enseignements tirés de la méthodologie prospective « Resilience Frontiers »⁸, les travaux menés dans le cadre du programme de travail de Nairobi consistent notamment à étudier les scénarios climatiques possibles, plausibles et souhaitables suivant différentes approches afin d'éclairer la planification de l'adaptation et la prise de décisions dans un contexte d'incertitude. Dans le cadre de l'initiative « Resilience Frontiers »⁹, engagement à l'action pris au titre du programme de travail de Nairobi, huit pistes de changement porteur de transformation¹⁰ au service de la transition vers un avenir souhaitable ont été définies.

IV. Principaux résultats et retombées des activités menées au cours de la période considérée : du mandat à la mise en œuvre

A. Produire des connaissances concrètes et trouver des stratégies susceptibles d'orienter les efforts déployés pour améliorer l'accès au financement et la mobilisation de fonds pour l'adaptation

19. S'il est de plus en plus largement admis qu'il faut s'adapter d'urgence aux effets des changements climatiques, qui continuent de s'aggraver, les besoins en matière de financement de l'adaptation à l'échelle mondiale restent néanmoins insatisfaits. Les groupes marginalisés et les communautés vulnérables des pays à revenu faible ou intermédiaire sont souvent les plus exposés aux risques climatiques et les moins bien armés pour y faire face. Des acteurs variés doivent concevoir ensemble des solutions pour le financement de l'adaptation qui tiennent compte des risques et des possibilités liés au climat. Il est nécessaire de mobiliser des ressources rapidement et à grande échelle pour renforcer la résilience face aux effets des changements climatiques dans l'ensemble des systèmes et des communautés. La mise à profit des connaissances et des savoir-faire en matière de financement de

⁸ Voir la page 5 du rapport de synthèse informel disponible à l'adresse <https://www.unfccc.int/documents/652307>.

⁹ Voir <https://resiliencefrontiers.org/>.

¹⁰ Voir <https://resiliencefrontiers.org/pathways/>.

l'adaptation peut permettre de faire en sorte que les ressources mobilisées sur le terrain soient suffisantes, parviennent aux communautés visées et conduisent à des résultats concrets.

20. À sa soixante-deuxième session, le SBSTA a souligné le rôle que jouait le programme de travail de Nairobi dans la mobilisation des ressources et du soutien disponibles en matière de financement, de transfert de technologies et de renforcement des capacités, y compris grâce à l'organisation et à la mise en valeur des connaissances pratiques et pertinentes en vue de leur diffusion pour éclairer les mesures d'adaptation, rôle qu'il avait décidé de renforcer à sa cinquante-sixième session¹¹. À sa soixante-deuxième session également, il a noté le rôle essentiel du programme de travail de Nairobi et de son réseau de partenaires, qui permettaient de faire face aux effets actuels et futurs des changements climatiques¹². Dans ce contexte, le secrétariat a fait intervenir divers détenteurs de connaissances dans la cocréation et la synthèse de connaissances pratiques susceptibles d'éclairer le financement de l'adaptation à différents niveaux aux fins de la gestion des effets actuels et futurs des changements climatiques.

21. Un groupe de 23 détenteurs de connaissances issus d'horizons divers, parmi lesquels figuraient des représentants des mondes universitaire et scientifique, du secteur privé, d'agences intergouvernementales et d'organisations à but non lucratif ainsi que des détenteurs de savoirs autochtones et locaux, a été constitué dans le cadre du programme de travail de Nairobi. Le processus de cocréation s'est étalé sur trois réunions en ligne, suivies d'une manifestation consacrée aux connaissances et aux savoir-faire relatifs au financement de l'adaptation qui s'était tenue pendant la deuxième Semaine du climat de 2025, à Addis-Abeba, et avait réuni 80 participants sur place et 55 participants en ligne¹³.

22. Ce processus de cocréation intégré et inclusif a permis l'acquisition de connaissances pratiques sur les approches à envisager pour améliorer l'accès au financement et la mobilisation des fonds au service de l'adaptation. Les travaux ont notamment consisté à recenser des solutions concrètes pour le financement de l'adaptation, notamment : la promotion des mesures d'adaptation locales ; l'établissement d'une architecture de données ouvertes au service de la résilience qui facilite les investissements ; la mise en place d'une plateforme collaborative de développement de filières visant à mettre en relation des projets et des sources de financement ; et le regroupement des projets de petite envergure comme moyen de mobiliser des financements à grande échelle. Les résultats des travaux sont présentés dans un rapport de synthèse informel¹⁴.

23. Ces travaux constituent une bonne base pour approfondir la réflexion et définir les étapes suivantes de l'édition de connaissances pratiques utiles aux fins de la gestion des effets actuels et futurs des changements climatiques et pour aider les Parties à identifier les ressources financières disponibles et d'autres formes d'appui à l'adaptation.

B. Diffuser les connaissances et les savoir-faire dans les sous-régions grâce à l'initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation

1. Vue d'ensemble

24. Engagement à l'action pris dans le cadre du programme de travail de Nairobi, l'initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation est une démarche entreprise conjointement par le secrétariat et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ), par l'intermédiaire de son Réseau mondial pour l'adaptation, qui vise à renforcer les efforts d'adaptation déployés au niveau infrarégional en comblant les déficits de connaissances prioritaires dans tous les pays, en particulier dans les pays en développement et surtout dans les PMA, les petits États insulaires en développement (PEID) et les États d'Afrique¹⁵.

¹¹ FCCC/SBSTA/2022/6, par. 16, et FCCC/SBSTA/2025/4, par. 70.

¹² FCCC/SBSTA/2025/4, par. 67.

¹³ Voir <https://www.unfccc.int/event/adaptation-and-finance>.

¹⁴ Disponible à l'adresse <https://www.unfccc.int/documents/652307>.

¹⁵ Voir <https://unfccc.int/NWP/Laki>.

25. Depuis le lancement de l'initiative de Lima, des ateliers de définition des priorités ont été organisés dans sept sous-régions : les Andes, l'Hindou Kouch himalayen, les pays insulaires de l'océan Indien, l'Afrique du Nord, les PEID du Pacifique, l'Afrique australe et l'Asie occidentale. Ces ateliers ainsi que les autres activités menées au titre de l'initiative de Lima, notamment les démarches entreprises pour combler les déficits de connaissances prioritaires en matière d'adaptation, ont débouché sur l'établissement de partenariats stratégiques durables avec des institutions et réseaux régionaux, les centres régionaux de collaboration de la Convention, des universités, des partenaires du programme de travail de Nairobi et des experts. Ces partenariats visaient à mettre en œuvre des mesures d'adaptation dans divers écosystèmes, ainsi qu'à mieux faire connaître les moyens de protection des écosystèmes communs dans le cadre de l'action climatique.

26. S'appuyant sur les enseignements tirés des travaux menés dans les sept sous-régions, le secrétariat s'efforce actuellement d'affiner la méthodologie de l'initiative de Lima pour améliorer le recensement et la hiérarchisation des déficits de connaissances sur l'adaptation. La démarche consiste notamment à compléter les évaluations des vulnérabilités actuelles par des analyses des risques climatiques à long terme et à renforcer la collaboration avec divers détenteurs de connaissances pour éclairer la planification et les choix en matière d'adaptation à plus long terme.

2. Mise en œuvre dans la sous-région amazonienne

27. À sa cinquante-sixième session, le SBSTA a décidé d'intensifier l'action menée aux niveaux national et régional au titre du programme de travail de Nairobi en donnant plus d'envergure à l'initiative de Lima dans toutes les régions et en l'étendant à d'autres sous-régions, compte tenu du principe de l'équilibre régional¹⁶. En 2026, l'initiative de Lima se concentrera sur la sous-région amazonienne (qui comprend la Bolivie (État plurinational de), le Brésil, la Colombie, l'Équateur, la Guyane, le Pérou, le Suriname et le Venezuela (République bolivarienne du)), jugée prioritaire en raison de sa grande sensibilité écologique et sociale, du caractère transfrontière des risques climatiques et du rôle central joué par les peuples autochtones et les communautés locales dans la protection de la résilience des écosystèmes.

28. Dans ce contexte, des possibilités de nouer des partenariats avec de nouveaux acteurs de la sous-région sont à l'étude, l'idée étant de renforcer la collaboration et de favoriser une approche plus inclusive qui rassemble des détenteurs de connaissances issus d'horizons divers. Le secrétariat travaille à l'élaboration d'un document de cadrage sur les déficits de connaissances et de savoir-faire dans la sous-région en s'appuyant sur les rapports nationaux, dont les PNA et les contributions déterminées au niveau national (CDN), les rapports d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les analyses sous-régionales des besoins en matière d'adaptation, et les savoirs autochtones et locaux, notamment par l'intermédiaire de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones. Dans le cadre d'un atelier consacré à la définition des priorités prévu en 2026, un groupe de détenteurs de connaissances variés se réunira pour déterminer plus précisément les déficits à combler en matière de connaissances et de savoir-faire sur l'adaptation dans la sous-région, les classer par ordre de priorité et trouver des moyens concrets d'y remédier¹⁷.

C. Renforcer la collaboration avec les universités dans le cadre du Programme de partenariat entre les entités des Nations Unies spécialisées dans les changements climatiques et les universités

29. Le Programme de partenariat entre les entités des Nations Unies spécialisées dans les changements climatiques et les universités¹⁸ est une initiative mise en place dans le cadre du programme de travail de Nairobi, qui offre aux étudiants du troisième cycle issus

¹⁶ FCCC/SBSTA/2022/6, par. 16.

¹⁷ Voir <https://www.unfccc.int/nwp/laki/amazon>.

¹⁸ Voir <https://unfccc.int/nwp/unupp>.

d'universités accréditées¹⁹ la possibilité de travailler sur les priorités concrètes en matière d'adaptation aux changements climatiques définies par les communautés et les pays, conformément aux mandats découlant de la Convention²⁰. Depuis 2018, le Programme a collaboré avec 13 universités d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie et du Pacifique à l'élaboration de solutions ciblées qui alimentent le processus de la Convention et facilitent la mise en œuvre des mesures d'adaptation sur le terrain. Parmi les projets menés au titre du Programme figurent des initiatives visant à lutter contre l'élévation du niveau de la mer et les ondes de tempête aux Seychelles, à créer des systèmes d'alerte précoce multidangers dans l'Hindou Kouch-Himalaya, à mettre en place des mesures d'adaptation fondées sur les écosystèmes dans les Andes péruviennes et à promouvoir une agriculture intelligente face au climat en Namibie. Ces projets ont débouché, entre autres résultats novateurs, sur des boîtes à outils, des cadres de référence et des lignes directrices qui ont directement contribué à combler les besoins de connaissances des pays et des régions concernés.

30. À ses cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions, le SBSTA s'est réjoui du lancement du Programme de partenariat entre les entités des Nations Unies spécialisées dans les changements climatiques et les universités, a fait observer que ce programme contribuait utilement à remédier à certains déficits de connaissances et à mobiliser les jeunes dans toutes les Parties, en particulier dans les pays en développement, y compris les PMA et les PEID, et a invité le secrétariat à l'élargir pour combler, dans toutes les régions, les déficits de connaissances propres à la situation particulière des différents pays²¹.

31. À sa cinquante-huitième session, le SBSTA a demandé au secrétariat de consolider le Programme et de continuer à nouer des partenariats, en s'efforçant de parvenir à un équilibre régional, afin de combler les déficits de connaissances relatives à l'adaptation, en particulier dans les pays en développement²². Comme suite à cette requête, le secrétariat travaille au renforcement du modèle de partenariat afin de pouvoir proposer aux universités des modalités de participation plus structurées, notamment en élargissant la participation aux étudiants de troisième cycle qui préparent un master ou qui mènent des recherches dans le cadre d'une thèse de doctorat. Ce processus révisé donne aux universités une plus grande responsabilité dans l'encadrement des étudiants de troisième cycle, de sorte à garantir que les résultats soient de grande qualité, pertinents et conformes aux mandats découlant de la Convention ainsi qu'aux exigences académiques des universités avant leur examen par le secrétariat et leur publication sur la page Web du Programme.

32. Dans le cadre des efforts menés de façon concertée pour élargir la portée du Programme, le secrétariat est entré en contact avec des universités accréditées du monde entier ainsi qu'avec des réseaux universitaires et des partenaires du programme de travail de Nairobi, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine et les centres de collaboration régionaux de la Convention, ce qui lui a permis de nouer des partenariats avec 13 nouvelles universités, notamment en Bolivie (État plurinational de), en République démocratique du Congo, au Kazakhstan, en Indonésie, au Nigeria et au Pakistan²³. Des étudiants de troisième cycle de deux universités partenaires ont déjà choisi des questions de recherche et entamé des projets. L'Association internationale des universités a récemment publié, sur son site Web, un appel invitant les universités à rejoindre le Programme pour développer encore davantage la coopération²⁴.

33. Le secrétariat sélectionne, de manière itérative, des questions de recherche correspondant aux besoins de connaissances et de savoir-faire découlant des résultats négociés et des activités menées dans le cadre de la Convention, y compris des mandats des

¹⁹ Telles qu'identifiées dans la base de données sur l'enseignement supérieur (World Higher Education Database) de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Voir <https://www.whed.net/home.php>.

²⁰ La dernière brochure du programme est disponible à l'adresse <https://publuu.com/flip-book/702839/2214032>.

²¹ FCCC/SBSTA/2021/3, par. 24.

²² FCCC/SBSTA/2023/4, par. 24 b).

²³ Voir <https://www.unfccc.int/nwp/unupp/existing-partners/>.

²⁴ <https://iau-hesd.net/action/un-climate-change-and-universities-partnership-programme>.

organes constitués au titre de celle-ci. La liste récapitulative de plus de 200 questions de recherche et d'étude ainsi établie reflète les besoins de connaissances identifiés par les Parties lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de leurs PNA ainsi que les déficits de connaissances prioritaires recensés dans les sous-régions dans le cadre de l'initiative de Lima. Le secrétariat mettra à jour et enrichira cette liste suivant une démarche itérative.

34. À l'avenir, le secrétariat continuera d'agir comme catalyseur de l'établissement de partenariats avec des universités grâce auxquels des étudiants de troisième cycle auront l'occasion de travailler sur des questions ciblées et soigneusement sélectionnées en fonction des besoins à combler en matière de connaissances et de savoir-faire définis par les Parties dans le cadre du processus de la Convention. En plus de nouer des partenariats avec davantage d'universités grâce à une communication stratégique avec celles-ci ainsi qu'avec des réseaux universitaires, les Parties et les partenaires du programme de travail de Nairobi, le secrétariat continuera à travailler en étroite collaboration avec les universités participantes afin de veiller à ce que les travaux de recherche des étudiants du troisième cycle et les résultats de ces travaux soient en phase avec les besoins identifiés dans le cadre des mandats découlant de la Convention et y répondent directement.

D. Édition de connaissances fondées sur des données probantes en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage pour l'adaptation

35. Conformément à la tâche qui lui a été confiée²⁵, le secrétariat a organisé, dans le cadre du programme de travail de Nairobi, une manifestation consacrée aux systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage ayant trait à l'ensemble des mesures d'adaptation et d'appui à l'adaptation, y compris l'adaptation porteuse de transformations²⁶. Il a résumé des données probantes et des études de cas dans un rapport de synthèse informel²⁷ pour faciliter la réflexion au sujet du suivi, de l'évaluation et de l'apprentissage en matière d'adaptation et contribuer à une compréhension commune des pratiques actuelles et des nouveaux éléments à prendre en compte. Le rapport reprend les messages clés et présente les conclusions tirées des discussions, d'une analyse documentaire ainsi que d'études de cas sur les systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage soumises par des experts dans le cadre d'une enquête réalisée avant la manifestation. Enfin, les possibilités qu'offre le programme de travail de Nairobi de contribuer au renforcement des systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage concernant les mesures d'adaptation et d'appui y sont expliquées.

E. Faciliter l'échange de connaissances et l'apprentissage entre les communautés de pratique

1. Dix-huitième forum des coordonnateurs : créer conjointement des systèmes de connaissances pour façonner un avenir résilient aux changements climatiques

36. Les Parties, les partenaires du programme de travail de Nairobi et les divers détenteurs de connaissances réunis à l'occasion du dix-huitième forum des coordonnateurs du programme de travail de Nairobi²⁸, qui s'est tenu dans le cadre de la trentième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP), se sont intéressés aux pistes à envisager pour stimuler la transition vers un avenir résilient aux changements climatiques grâce aux connaissances, à la prospective et aux partenariats stratégiques. Ils ont réfléchi au caractère évolutif des connaissances en matière d'adaptation en des temps marqués par l'incertitude et la transformation, ainsi qu'à la manière dont la diversité des systèmes de connaissances pouvait aider à définir des stratégies d'adaptation plus inclusives et plus justes qui soient « à l'épreuve de l'avenir ».

²⁵ FCCC/SBSTA/2023/4, par. 24 h).

²⁶ Voir <https://www.unfccc.int/event/nwp-mel>.

²⁷ Disponible à l'adresse <https://www.unfccc.int/documents/649625>.

²⁸ Voir la page Web <https://unfccc.int/event/18th-nairobi-work-programme-focal-point-forum-mandated-event>, où sera publié le rapport de synthèse informel.

37. Compte tenu des conséquences de l'intensification et du chevauchement des phénomènes climatiques extrêmes, la résilience dépendra de la disponibilité de ressources, de l'accès à des connaissances et à des savoir-faire exploitables, et d'une meilleure projection dans l'avenir. Le renforcement la résilience est une question non seulement scientifique, mais aussi philosophique, qui exige que l'on réfléchisse à la manière dont le savoir est créé, partagé et valorisé.

38. Les messages clés à retenir des discussions du forum pour orienter les travaux futurs dans le cadre du programme de travail de Nairobi sont les suivants :

a) Une adaptation à l'épreuve de l'avenir nécessite que l'on anticipe les risques naissants et que l'on prenne des décisions avant que les crises ne se déclenchent, en misant sur les signaux, les scénarios et l'imagination comme outils pour développer une vision prospective ;

b) La mise en place d'écosystèmes de connaissances où des détenteurs de connaissances variés – scientifiques, praticiens, décideurs, secteur privé et peuples autochtones et communautés locales – apprennent ensemble peut accélérer la conversion des connaissances en actions concrètes ;

c) Les partenariats stratégiques jouent un rôle central dans le renforcement de la résilience climatique en permettant une coordination à plusieurs niveaux (local, national, régional ou transfrontière, et mondial) avec des rôles clairement définis et des systèmes efficaces de remontée de l'information ;

d) La « traduction » des connaissances visant à éclairer les mesures d'adaptation ne se limite pas à une simple transposition linguistique, mais consiste également à établir des ponts entre différentes visions du monde. Les normes éthiques en matière de cocréation de connaissances, et notamment le consentement préalable, libre et éclairé, le cas échéant, sont essentielles ;

e) Les fonds pour l'adaptation doivent être mobilisés au moyen de modèles de partenariat inclusifs mettant les innovateurs et les entrepreneurs locaux en relation avec les décideurs, les acteurs chargés de l'exécution et les investisseurs ;

f) L'intelligence artificielle et d'autres outils numériques peuvent certes permettre d'anticiper les risques et de faciliter la prise de décisions, mais il faut se servir de la technologie pour améliorer l'équité et l'accès, par exemple en associant les nouveaux outils et les pratiques autochtones ou locales tout en partageant les données en temps réel afin de renforcer la cohérence entre l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe.

2. Séance organisée dans le cadre du neuvième Forum Asie-Pacifique sur l'adaptation aux changements climatiques : catalyser l'action à l'aide des réseaux de connaissances régionaux

39. Organisée conjointement avec le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes, le PNUE, l'Union internationale pour la conservation de la nature et la Convention, cette séance a été l'occasion d'examiner la manière dont les relais de connaissances intervenant dans des écosystèmes fragiles (montagnes, îles et régions névralgiques de la biodiversité) peuvent faire le lien entre la science et la pratique, mobiliser les détenteurs de savoirs autochtones et scientifiques et créer conjointement des connaissances actuelles et compréhensibles²⁹. Puisant dans les enseignements tirés de démarches telles que l'initiative de Lima dans l'Hindou Kouch-Himalaya, les participants ont mis en évidence le rôle des organisations du savoir en tant qu'intermédiaires dans la gestion de risques climatiques complexes et interdépendants. Les participants se sont échangé des acquis d'expérience en ce qui concerne la cocréation de connaissances adaptées à divers écosystèmes, mettant l'accent sur les approches inclusives intégrant les savoirs autochtones et locaux, la coopération Sud-Sud et les partenariats multipartites.

²⁹ Voir <https://www.unep.org/events/conference/9th-asia-pacific-climate-change-adaptation-apan-forum>.

F. Portail de connaissances sur l'adaptation et autres canaux de diffusion des connaissances

40. Créé dans le cadre du programme de travail de Nairobi, le portail de connaissances sur l'adaptation³⁰ est une interface stratégique à orientation pratique qui fait le lien entre les connaissances, les outils et l'expérience en matière d'adaptation et les besoins des décideurs, des professionnels et d'autres utilisateurs. Elle sert non seulement de point d'accès à l'information, mais aussi d'outil d'édition, d'organisation et de traduction des connaissances en matière d'adaptation au service de la prise de décisions éclairées.

41. En conséquence, il est essentiel de veiller au fonctionnement continu du portail et de le perfectionner afin de pouvoir fournir aux divers utilisateurs, dans le cadre du programme de travail de Nairobi, des informations fiables, à jour, compréhensibles et exploitables sur l'adaptation qui répondent à l'évolution des priorités en la matière. Il faut donc renforcer le rôle stratégique du portail au sein du dispositif de promotion de l'adaptation mis en place au titre de la Convention.

42. Des démarches ont été entreprises aux fins de la promotion de l'utilisation des connaissances relatives à l'adaptation par les acteurs chargés de la mise en œuvre de mesures dans ce domaine aux niveaux national et régional. Les résultats et les enseignements tirés des travaux menés dans le cadre du programme de travail de Nairobi sont diffusés via les rapports officiels au SBSTA et les supports de connaissances du programme de travail. Les supports de connaissances relevant du programme de travail de Nairobi sont diffusés via les réseaux de partenaires, les centres de liaison nationaux et les centres de collaboration régionaux de la Convention, entre autres, et les pages du site Web de la Convention³¹ consacrées au programme de travail sont régulièrement actualisées afin que les parties prenantes puissent y trouver les supports et outils nouvellement élaborés.

V. Enseignements tirés de la mise en œuvre du programme de travail de Nairobi et possibilités stratégiques à exploiter en ce qui concerne la mise en place de systèmes de connaissances résilients aux changements climatiques

43. Les activités menées dans le cadre du programme de travail de Nairobi au cours de la période considérée ont mis en évidence le recours croissant à des stratégies tournées vers l'avenir et la collaboration accrue avec des détenteurs de connaissances variés, ce qui redéfinit la manière dont les connaissances sont créées conjointement, converties en actions, appliquées et mises à profit, et permet d'intensifier les mesures d'adaptation plus rapidement, de manière plus équitable et avec des résultats plus concrets.

44. On trouvera ci-après un récapitulatif des enseignements tirés de l'exécution des activités au titre du programme de Nairobi et des possibilités stratégiques qui se sont dégagées au cours de la période considérée :

a) Produire des connaissances pratiques et trouver des stratégies susceptibles d'orienter les efforts déployés pour améliorer l'accès au financement et la mobilisation de fonds au service de l'adaptation : la collaboration avec divers détenteurs de connaissances permet d'aborder la cocréation de connaissances selon des approches plus inclusives et intégrées, ce qui crée, par voie de conséquence, des occasions de renforcer encore davantage la production de connaissances pratiques sur le financement de l'adaptation susceptibles d'éclairer l'action en faveur de l'adaptation ;

b) Diffuser des connaissances et des savoir-faire dans les sous-régions grâce à l'initiative de Lima : le perfectionnement en cours de la méthodologie de l'initiative de Lima est l'occasion d'améliorer les méthodes employées au niveau régional pour recenser,

³⁰ Voir <http://unfccc.int/akp>.

³¹ Voir <https://unfccc.int/nwp>.

hiérarchiser et combler les déficits de connaissances sur l'adaptation, notamment grâce à une collaboration renforcée au niveau sous-régional ;

c) Renforcer la collaboration avec les universités dans le cadre du Programme de partenariat entre les entités des Nations Unies spécialisées dans les changements climatiques et les universités : cette initiative a permis de resserrer les liens entre la recherche universitaire et les priorités en matière d'adaptation. Il est possible de produire des résultats de recherche qui répondent aux besoins de connaissances identifiés dans le cadre des mandats découlant de la Convention, et de favoriser l'application de ces résultats dans le cadre des processus pertinents ;

d) Favoriser la réflexion sur l'apprentissage, l'évaluation et le suivi en matière d'adaptation : cette démarche a contribué à une compréhension commune des pratiques actuelles et des nouveaux enjeux. Il existe encore des possibilités de renforcer les systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage grâce à l'échange de bonnes pratiques, d'outils et de méthodes et à la promotion d'approches qui soient adaptées au contexte et s'appuient sur des perspectives et des systèmes de connaissances variés, y compris les valeurs et les visions du monde autochtones ;

e) Favoriser l'échange de connaissances et l'apprentissage : la mise à disposition d'espaces d'échange de connaissances entre les communautés de pratique a démontré l'importance de la collaboration et de la cocréation de connaissances pour l'intensification de l'action en faveur de l'adaptation ;

f) Améliorer le portail de connaissances sur l'adaptation : il est possible d'améliorer ce portail pour en faire une plateforme axée sur l'utilisateur, qui favorise l'apprentissage, l'échange et l'utilisation des connaissances à tous les niveaux tout en tenant compte de l'évolution des priorités en matière d'adaptation. Les nouveaux outils numériques pourraient contribuer à améliorer encore l'accessibilité et l'utilisabilité de la plateforme ;

g) Renforcer la collaboration avec divers détenteurs de connaissances : une collaboration durable et inclusive avec des détenteurs de connaissances variés, dont les Parties, les organes constitués, les entités du système des Nations Unies, les milieux universitaire et scientifique, des organisations non gouvernementales et les peuples autochtones et communautés locales, accroît la pertinence, la crédibilité et l'utilisabilité des résultats du programme de travail de Nairobi ;

h) Renforcer la mise en œuvre de stratégies tournées vers l'avenir aux fins de la mise à disposition de connaissances utiles s'agissant des effets actuels et futurs des changements climatiques : le programme de travail de Nairobi offre une occasion stratégique de poursuivre la mise à l'essai et le renforcement de ces stratégies afin d'éclairer l'élaboration des mesures d'adaptation et la prise de décisions face à l'incertitude climatique.

VI. Étapes suivantes : consolider le rôle du programme de travail de Nairobi dans l'intensification des mesures d'adaptation

45. Compte tenu des enseignements tirés et des possibilités stratégiques dont il est question au chapitre V ci-dessus, le secrétariat fera progresser la mise en œuvre du plan de travail indicatif du programme de travail de Nairobi pour 2026-2027 (voir l'annexe) et continuera à renforcer le rôle joué par le programme dans l'intensification des mesures d'adaptation dans le cadre du processus de la Convention en mettant à disposition, en temps opportun, des connaissances et des savoir-faire compréhensibles et exploitables. Dans ce contexte, il perfectionnera les méthodes employées, notamment en misant sur des stratégies tournées vers l'avenir et des approches participatives pour mettre à disposition des connaissances ciblées, de sorte que le programme de travail continue de s'adapter à l'évolution des exigences dans les domaines de l'adaptation et de la résilience face aux effets actuels et futurs des changements climatiques.

46. Le programme de travail de Nairobi continuera à faire office de pôle de connaissances à orientation pratique de la Convention en matière d'adaptation et de résilience en mettant à disposition, en temps opportun, des connaissances et des savoir-faire compréhensibles,

exploitables et adaptés aux besoins en évolution constante des Parties, en particulier des pays en développement Parties.

47. En contribuant à la mise en place de systèmes de connaissances résilients face aux changements climatiques, en mobilisant des détenteurs de connaissances variés et en améliorant la cocréation, l'application et la mise à profit des connaissances, le programme de travail de Nairobi contribue directement à faire évoluer le dispositif mondial de promotion de l'adaptation. Les travaux menés au titre du programme de travail de Nairobi peuvent accroître l'efficacité des efforts déployés pour répondre aux besoins de connaissances recensés par les Parties dans le contexte de la mise en œuvre du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale, et aider les pays à élaborer et à mettre en œuvre leurs PNA.

Annexe

Plan de travail indicatif du programme de travail de Nairobi pour 2026-2027

Le plan de travail indicatif du programme de travail de Nairobi pour 2026-2027, présenté dans le tableau ci-dessous, suit une approche structurée et axée sur la demande qui vise à aider les Parties et les organes constitués à répondre aux besoins de connaissances et de savoir-faire en matière d'adaptation dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris. Les travaux menés s'appuieront sur les enseignements tirés de l'expérience et continueront d'avoir pour but l'amélioration de la diffusion, en temps opportun, de connaissances et de savoir-faire compréhensibles et exploitables. Ils consisteront également à améliorer les méthodologies, notamment en misant sur des stratégies tournées vers l'avenir et des approches participatives pour mettre à disposition des connaissances ciblées sur la gestion des effets actuels et futurs des changements climatiques. Le plan de travail indicatif tient compte de ces priorités, de sorte que le programme de travail continue de répondre aux besoins des Parties, en particulier des pays en développement Parties, à mesure que ces besoins évoluent.

Plan de travail indicatif du programme de travail de Nairobi pour 2026-2027

<i>Domaines de travail et activités principales</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Résultats escomptés</i>
1. Comblent les besoins de connaissances des Parties et des organes constitués ainsi que les besoins identifiés dans le cadre des mandats découlant de la Convention et de l'Accord de Paris		
a) Appuyer les démarches entreprises pour répondre aux besoins de connaissances identifiés par les Parties dans le contexte de la mise en œuvre du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale	Les besoins de connaissances sur l'adaptation sont systématiquement recensés.	Des connaissances et savoir-faire ciblés et exploitables alimentent directement les processus liés à l'adaptation, notamment le processus des PNA et l'exécution des activités prévues dans les plans de travail des organes constitués.
b) Recenser, de manière itérative, les besoins de connaissances et de savoir-faire en matière d'adaptation, en collaboration avec les Parties, les PMA (par l'intermédiaire du Groupe d'experts des PMA) et les organes constitués	Des connaissances et des indications pratiques sont sélectionnées et diffusées auprès des pays les moins avancés, l'objectif étant de les aider à élaborer et à mettre en œuvre leurs PNA.	
c) Procéder à la cocréation, à l'édition et à la diffusion de connaissances et de savoir-faire ciblés, en collaboration avec les partenaires du programme de travail de Nairobi, les universités participant au Programme de partenariat entre les entités des Nations Unies spécialisées dans les changements climatiques et les universités, et des groupes d'experts thématiques, dans le cadre des activités visant à combler les besoins recensés	Les organes constitués reçoivent des connaissances adaptées à leurs besoins et des synthèses fondées sur des éléments probants qui les aident à exécuter leurs mandats.	
d) Mettre en place des mécanismes de participation structurés afin de garantir des retours d'information continus de la part des Parties et des organes constitués au sujet des résultats obtenus dans le cadre du programme de travail de Nairobi		

2. Diffuser des connaissances et des savoir-faire dans les sous-régions et les domaines thématiques prioritaires

2.1 Initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation

- a) Organiser un atelier consacré à la définition des priorités pour la sous-région amazonienne
- b) Créer conjointement et diffuser des supports de connaissances en collaboration avec divers détenteurs de connaissances afin de combler les déficits de connaissances prioritaires en matière d'adaptation
- c) Faciliter la collaboration entre les partenaires du programme de travail de Nairobi et les parties prenantes concernées afin de combler les déficits de connaissances prioritaires en matière d'adaptation
- d) Étendre l'initiative de Lima à de nouvelles sous-régions

Les déficits de connaissances et de savoir-faire des utilisateurs de la sous-région amazonienne en matière d'adaptation sont recensés et hiérarchisés suivant un processus rigoureux et inclusif à l'échelle sous-régionale.

Des supports de connaissances sont diffusés et des partenariats sont mobilisés afin que les déficits de connaissances prioritaires en matière d'adaptation des utilisateurs ciblés puissent être comblés.

L'initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation est élargie à d'autres sous-régions.

Les déficits de connaissances et de savoir-faire des utilisateurs ciblés dans les sous-régions sont comblés grâce à des actions menées au niveau sous-régional.

2.2 Produire des connaissances pratiques pour étayer les efforts déployés aux fins du financement de l'adaptation

- a) Réunir divers détenteurs de connaissances pour affiner et hiérarchiser les solutions concrètes et étudier les possibilités de financement de l'adaptation
- b) Organiser des dialogues et des manifestations ciblés pour faciliter l'échange et l'utilisation des connaissances pertinentes dans les pays et les régions
- c) Élaborer et diffuser des supports de connaissances sur le financement de l'adaptation

Les solutions concrètes de financement de l'adaptation sont affinées, adaptées au contexte et mises à la disposition des Parties.

Les démarches sont facilitées par des partenariats avec les acteurs concernés afin que les connaissances relatives au financement de l'adaptation soient plus largement utilisées dans les pays et les régions.

Les Parties et les autres parties prenantes disposent d'informations concrètes guidant leurs décisions en matière de financement de l'adaptation.

<i>Domaines de travail et activités principales</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Résultats escomptés</i>
	Des supports de connaissances résumant les enseignements tirés de l'expérience et les solutions pratiques concernant le financement de l'adaptation sont diffusés auprès des Parties et des acteurs concernés et peuvent ainsi guider l'élaboration des politiques et la pratique.	
2.3 Domaine thématique prioritaire : sécheresse, pénurie d'eau et neutralité en matière de dégradation des terres		
a) Créer et réunir un groupe d'experts sur la sécheresse, la pénurie d'eau et la neutralité en matière de dégradation des terres	Un groupe d'experts composé de détenteurs de connaissances variés est constitué et entre en activité.	Les Parties, les communautés et les autres acteurs sont équipés des connaissances et des savoir-faire dont ils ont besoin pour intensifier les mesures d'adaptation et faire face aux risques climatiques liés au domaine thématique.
b) Créer conjointement et diffuser, en collaboration avec le groupe d'experts, des connaissances et des savoir-faire compréhensibles et exploitables	Des supports de connaissances répondant aux besoins propres aux pays et aux communautés sont élaborés conjointement et diffusés.	
c) Faciliter l'échange de connaissances pertinentes entre les régions et les systèmes de connaissances	Des informations visant à aider les Parties et d'autres acteurs à mieux comprendre le caractère transfrontière des effets des changements climatiques et des risques liés à ceux-ci sont diffusées.	
3. Renforcer les systèmes de connaissances et les partenariats stratégiques		
3.1 Programme de partenariat entre les entités des Nations Unies spécialisées dans les changements climatiques et les universités		
a) Développer les partenariats avec les universités grâce à une communication stratégique avec celles-ci ainsi qu'avec les réseaux universitaires, les Parties et les partenaires du programme de travail de Nairobi	Le réseau étendu d'universités contribue à faire en sorte que la recherche débouche sur des résultats de grande qualité qui sont en phase avec les mandats découlant de la Convention.	La recherche universitaire est efficacement mobilisée dans le cadre des processus pertinents de la Convention.
b) Sélectionner des questions de recherche et les actualiser de manière itérative, conformément aux mandats découlant de la Convention	Les résultats de la recherche répondent aux besoins de connaissances des Parties et des organes constitués.	
c) Faciliter la collaboration avec les étudiants du troisième cycle pour veiller à ce que les résultats des travaux de recherche répondent aux besoins de connaissances identifiés dans le cadre des mandats découlant de la Convention		

<i>Domaines de travail et activités principales</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Résultats escomptés</i>
d) Organiser des manifestations et mettre en place d'autres plateformes conçues pour la diffusion auprès des utilisateurs ciblés et les retours d'information entre les étudiants du troisième cycle, les Parties et d'autres parties prenantes	La recherche universitaire est une source de connaissances pratiques et d'outils permettant de renforcer les mesures d'adaptation dans les communautés, les pays et les régions.	
3.2 Participation de détenteurs de connaissances variés		
a) Réunir des groupes de détenteurs de connaissances dans les domaines thématiques prioritaires	Des détenteurs de connaissances issus d'horizons variés participent aux travaux menés dans le cadre du programme de travail de Nairobi.	La participation durable et inclusive de divers détenteurs de connaissances accroît la pertinence, la crédibilité et l'utilisabilité des connaissances et des savoir-faire produits dans le cadre du programme de travail de Nairobi.
b) Faciliter les processus visant à créer conjointement et à diffuser des connaissances et des savoir-faire auprès des différents systèmes de connaissances, notamment en renforçant la collaboration avec les partenaires et avec d'autres communautés de pratique dans le cadre du programme de travail de Nairobi	Les communautés de pratique sont renforcées et contribuent activement à la création et à la diffusion des connaissances et des savoir-faire.	
4. Améliorer l'accès aux connaissances en matière d'adaptation, l'utilisation de celles-ci et l'apprentissage		
4.1 Portail de connaissances sur l'adaptation		
a) Améliorer les fonctionnalités et l'interface utilisateur du portail	Les connaissances sont éditées, organisées et mises à disposition dans des formats conviviaux sur le portail.	Le portail sert de point d'accès à l'information axé sur l'utilisateur qui facilite l'accès aux connaissances pratiques en matière d'adaptation ainsi que leur utilisation aux fins de l'intensification des mesures d'adaptation à tous les niveaux.
b) Mettre à disposition des supports de connaissances et des outils variés sur le portail	Des outils numériques et des solutions multilingues sont utilisés aux fins de l'amélioration de l'accessibilité et de la convivialité du portail.	
c) Utiliser les nouveaux outils numériques et des solutions multilingues pour améliorer l'interface utilisateur du portail	Le portail favorise la prise de décisions éclairées et l'utilisation des connaissances sur l'adaptation par les parties prenantes à tous les niveaux.	

<i>Domaines de travail et activités principales</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Résultats escomptés</i>
4.2 Manifestations et plateformes d'échange de connaissances prescrites		
a) Organiser des manifestations régionales et les forums des coordonnateurs du programme de travail de Nairobi	Les manifestations régionales et les forums des coordonnateurs facilitent l'échange de connaissances et d'expériences entre les parties prenantes et contribuent à une compréhension commune et à l'apprentissage en ce qui concerne les risques climatiques et les solutions, ce qui permet d'éclairer les mesures d'adaptation à tous les niveaux.	Des échanges efficaces de connaissances sur l'adaptation sont rendus possibles, et les possibilités d'apprentissage et d'utilisation des connaissances sont renforcées dans l'ensemble des régions et des communautés de pratique.
b) Organiser le dix-neuvième forum des coordonnateurs du programme de travail de Nairobi en marge de la trente et unième session de la COP		
4.3 Diffusion des connaissances et des savoir-faire		
a) Diffuser les connaissances et les savoir-faire relatifs à l'adaptation auprès des utilisateurs cibles, notamment par l'intermédiaire des réseaux de partenaires du programme de travail de Nairobi et d'autres canaux de communication	Les supports de connaissances sont conçus dans des formats faciles d'utilisation.	Les groupes d'utilisateurs cibles ont accès à des connaissances et à des savoir-faire pertinents et exploitables sur l'adaptation qui leur permettent d'intensifier les mesures d'adaptation à tous les niveaux.
b) Recueillir et intégrer les retours d'expérience des utilisateurs sur les supports de connaissances et consigner les enseignements tirés pour améliorer les travaux futurs dans le cadre du programme de travail de Nairobi	Les connaissances et les savoir-faire sont diffusés auprès des utilisateurs cibles par l'intermédiaire de différents canaux et réseaux. Les enseignements tirés des travaux menés dans le cadre du programme de travail de Nairobi sont recueillis et servent à améliorer les activités futures.	